

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de la Santé

Direction de la Santé et de la Population de la Wilaya de Mostaganem
N.I.F : 0988270119000134

Avis d'attribution Provisoire des Marchés

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, modifié et complété, la Direction de la Santé et de la Population de la wilaya de Mostaganem informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales, dans le cadre de l'opération relative à l'acquisition, l'installation et la mise en service d'équipements médicaux au profit des établissements de santé de la wilaya :- Lot 01 : Équipements de blocs opératoires - Lot 02 : Équipements d'imagerie médicale - Lot 03 : Équipements de néonatalogie - Lot 04 : Équipements de chirurgie dentaire - Lot 05 : Équipements d'hémodialyse - Lot 06 : Équipements de laboratoire - Lot 07 : Équipements d'endoscopie

Publié dans le journal الجمهورية le 30/03/2026 et dans le journal Bola le 31/03/2026, qu'à l'issue de l'évaluation des offres, l'attribution provisoire des marchés a été décidée comme suit :

N° du lot	Soumissionnaire attributaire du marché	Montant du marché en DA et en TTC	Note technique	Critère du choix
01	S.A.R.L SID MED	35.007.896.00	88.50	l'Offre la moins-disante parmi les offres pré-qualifiées
02	S.A.R.L GLOBAL MEDIC	64.487.429.83	86.66	l'Offre la moins-disante parmi les offres pré-qualifiées

03	E.U.R.L COPO ALGERIE	17.992.800.00	100	l'Offre la moins-disante parmi les offres pré-qualifiées
04	S.A.R.L G.E.E.T	9.514.050.00	85	l'Offre la moins-disante parmi les offres pré-qualifiées
05	S.A.R.L I.M.C	16.130.450.00	82	l'Offre la moins-disante parmi les offres pré-qualifiées
06	S.A.R.L MED COMPANY	39.295.278.61	84	l'Offre la moins-disante parmi les offres pré-qualifiées
07	S.A.R.L MEDILUX	62.884.360.00	54.44	l'Offre la moins-disante parmi les offres pré-qualifiées

Le soumissionnaire qui conteste l'attribution provisoire des marchés peut introduire un recours, auprès de la Commission des Marchés Publics de la Wilaya de Mostaganem, dans les dix (10) jours à compter de la première publication de l'avis d'attribution provisoire des marchés, dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public, la presse ou le portail des marchés publics, si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire le recours est prorogée au jour ouvrable suivant.

Les candidats et les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures, offres technique et financière, sont invités à se rapprocher de nos services, au plus tard trois (3) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire des marchés, pour leur communiquer ces résultats, par écrit.

Le Directeur